



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.2/43/L.64  
17 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
DEUXIEME COMMISSION  
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 14 novembre 1988, adressée au Président de la  
Deuxième Commission par le Président de la Sixième Commission

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 26 octobre 1988, dans laquelle vous demandiez les vues de la Sixième Commission sur les principes directeurs concernant les décennies internationales que le Conseil économique et social a recommandés à l'Assemblée d'adopter au titre du point 12 de son ordre du jour (Rapport du Conseil économique et social).

Je tiens à vous faire savoir que cette question a été portée à l'attention de la Sixième Commission à sa 27e séance, le 2 novembre 1988, et qu'à la suite de la décision prise par la Commission à cette séance, le texte de votre lettre a été communiqué le 3 novembre 1988, pour observations, aux présidents des groupes régionaux de la Commission.

Sur la base des résultats des consultations auxquelles les groupes régionaux ont procédé et qui se sont terminées le 11 novembre 1988, j'ai l'avantage de vous faire savoir que la Sixième Commission n'a pas de commentaires à formuler au sujet de ce point de l'ordre du jour.

Le Président de la Sixième Commission  
de l'Assemblée générale,

(Signé) Achol DENG